

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/101 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT DU FINANCEMENT, A TITRE EXCEPTIONNEL, DE L'OPERATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES AUTORISEES PAR L'ETAT, SUR LE SITE DE LA PLACE CAMPINCHI A AJACCIO

SEANCE DU 17 MAI 2013

L'An deux mille treize et le dix-sept mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI Paul-Félix à M. VANNI Hyacinthe
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme RUGGERI Nathalie
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SANTINI Ange à M. SINDALI Antoine
Mme SCIARETTI Véronique à Mme GIACOMETTI Josepha
M. STEFANI Michel à M. BASTELICA Etienne
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. ORSUCCI Jean-Charles

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCISCI Marcel, MERMET Valérie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le Code du Patrimoine, Livre V « archéologie », Titre 2,
- VU** l'arrêté préfectoral portant autorisation d'opération archéologique n° 2012/005 du 22 mars 2012,
- VU** la délibération n° 05/109 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2005 approuvant les grandes orientations de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine du patrimoine,
- VU** la délibération n° 05/227 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 adoptant le nouveau règlement des aides relatif à la politique du patrimoine,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

PATRIMOINE

ORIGINE : BP 2013

PROGRAMME : Patrimoine Investissement - 4731/I

CHAPITRE : 903-313

ARTICLE : 20414

MONTANT DISPONIBLE.....**3 469 954,64 €**

Ville d'AJACCIO

Financement à titre exceptionnel de l'opération de fouilles archéologiques préventives autorisées par l'Etat sur le site de la place Campinchi, AJACCIO (Corse-du-Sud).....360 000,00 €

MONTANT AFFECTE :360 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :3 109 954,64 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 mai 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet Demande de financement exceptionnel pour une fouille archéologique préventive de la Ville d'Ajaccio (place Campinchi).

Une demande de subvention de 360 000 euros, est présentée par la Ville d'Ajaccio, pour le financement des investigations archéologiques préalables ordonnées par l'Etat (arrêté 2012/005 du 22 mars 2012), avant la réalisation du parking sous-terrain de la place Campinchi. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 1 200 000 euros hors taxe, dont 400 000 euros de terrassements liés spécifiquement aux fouilles et 800 000 euros pour la recherche.

L'instruction des services de la Collectivité Territoriale de Corse fait ressortir que le Guide des Aides Patrimoine en vigueur à ce jour exclut, « *en règle générale, les fouilles préventives imposées par l'Etat, liées à des travaux d'aménagement routier, touristique, de lotissement ou aux constructions nouvelles. Elles restent à la charge de l'aménageur* ».

Toutefois, ce même Guide des Aides pris en référence autorise un soutien « à titre exceptionnel » pour un maître d'ouvrage public -et non privé-, si les fouilles imposées par l'Etat « s'avèrent nécessaires à l'exploitation et à la mise en valeur d'un site patrimoine. ». Or, dans le cas présent les prescriptions archéologiques établies par l'Etat prévoient comme possibles des mesures conservatoires spécifiques en cas de découverte d'intérêt exceptionnel.

Il y a lieu de considérer le fait que la Ville d'Ajaccio a demandé dans le cadre de cette opération le bénéfice d'une aide exceptionnellement élevée du Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP), au regard du caractère important de cette opération en milieu urbain insulaire et d'un potentiel archéologique certain, avéré lors de la phase de diagnostic en janvier 2012.

En effet, il a été mis en évidence, la présence notamment, d'un dépotoir riche en mobilier céramique, de déchets artisanaux et de rejets alimentaires accumulés en fond de l'anse. En outre, ces fouilles permettront une meilleure compréhension de l'évolution historique de la cité depuis l'aménagement des quais Napoléon au début du XIXe siècle, puis du remblaiement de l'anse et la réalisation de la place sur laquelle est établi un abri de défense passive lors de la dernière Guerre mondiale.

Enfin, on ne peut exclure la mise à jour d'une épave maritime lors de ces fouilles préventives.

Au regard de ces indications pratiques et scientifiques, il pourrait apparaître comme opportun d'engager la Collectivité Territoriale de Corse dans un accompagnement effectif.

Le plan de financement prévisionnel élaboré par la Ville d'Ajaccio prévoit d'engager la commune pour 20 % de l'opération, soit 240 000 euros ; le FNAP pour 50 %, soit 600 000 euros ; la Collectivité Territoriale de Corse pour 30 %, soit 360 000 euros. Considérant la demande et l'ensemble des préalables exposés, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de **360 000 euros** dans le cadre de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

SECTEUR : Patrimoine (*Archéologie*)

ORIGINE : BP 2013

PROGRAMME : Patrimoine Investissement 4731 / I

CHAPITRE : 903-313

ARTICLE : 20414

MONTANT DISPONIBLE.....3 469 954,64 €

Ville d'AJACCIO

Financement à titre exceptionnel de l'opération de fouilles archéologiques préventives autorisées par l'Etat, sur le site de la place Campinchi à AJACCIO (Corse-du-Sud).....360 000,00 €

MONTANT AFFECTE :360 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :3 109 954,64 €